

FICHE DESCRIPTIVE SUR LES ZONES HUMIDES DE RAMSAR

(telle qu'approuvée par la recommandation C4.7 de la Conférence des Parties contractantes, Montreux, Suisse - juillet 1990)

1. Pays: République Islamique de Mauritanie 2. Date: ^{AUGUST 1994?} 3. Numéro de référence: 1MR002
4. Nom et adresse du compilateur: Mamadou DIARRA, Directeur du Parc National du Diawling - BP 3935 - Nouakchott - République Islamique de Mauritanie

5. Nom de la zone humide: **Parc National du Diawling**

6. Date de l'inscription sur la Liste de Ramsar:

7. Coordonnées géographiques: de 16°13' à 16°30' Nord; de 16°20' à 16°26' Ouest

8. Situation générale: en rive droite sur le bord du fleuve Sénégal à 50 km à l'ouest de Rosso, au sud de Keur Macène, au nord de St. Louis (Sénégal).

9. Superficie: (hectares) quinze mille six cents (15600).

10. Type de zone humide: F, I, J, K, (L)

11. Altitude: 0 à 1m (niveau de la mer).

12. Description: Plaine d'inondation sur argiles et limons-argiles très salés (sebkhas) avec de faibles reliefs sablonneux dans le bas-delta du fleuve Sénégal. Trois bassins: le Diawling (7200 ha), le Bell (4500 ha) et le Gambar (3900 ha). Le Gambar fait actuellement partie de la retenue de Diama (lac d'eau douce). L'eau douce qui transite par le Parc crée un estuaire dans le bassin du Ntiallakht (zone périphérique).

13. Traits physiques: Plaine d'inondation sur dépôts deltaïques argiles et limons-argiles très salés (sebkhas) entrecoupée par des marigots de faible profondeur et parsemée de faibles reliefs sablonneux. La plaine était inondée pendant les crues du fleuve (fin juillet - fin septembre). Après il y avait un assèchement progressif d'une série de dépressions qui renaient l'eau plus longtemps. Dans ces mares temporaires l'eau devient de plus en plus salée. Les marigots de drainage étaient en contact avec l'estuaire: bassin du Ntiallakht (vives eaux: marée de 0,5 m environ). En saison sèche le lit du fleuve et les marigots étaient envahis par la remontée de la langue salée. Depuis l'installation du barrage de Diama et des infrastructures accompagnantes (digue rive droite), les deux tiers du Parc (bassins du Diawling et du Bell) ont été coupés de leur apport d'eau douce par le fleuve Sénégal et ne peuvent être alimentés que par des vannes. Un tiers (le bassin de Gambar) fait partie de la retenue de Diama et est inondé à la cote IGN + 1,50 m. Climat de type Sahélien avec une influence océanique (rosées). La pluviométrie est généralement inférieure à 200 mm par an. Température moyenne annuelle de 24,1 °C et de 28,5 °C en saison sèche.

14. Caractéristiques écologiques: à cause de la sécheresse et le barrage, les caractéristiques écologiques ont été profondément modifiées. Théoriquement des grandes mares temporaires (sebkhas) dépourvues de végétation, de faibles reliefs dunaires avec peu de végétation (*Tamarix senegalensis*), des marigots avec *Nymphaea lotus*, plaines à *Salsola* species, *Zygophylla* species, *Tamarix senegalensis* et *Sporobolus robustus*. Dans les zones moins salées une végétation d'éphémérophytes après l'hivernage et climax d'*Acacia nilotica*. Dans la retenue de Diama actuellement des grandes étendues de *Typha*.

15. Régime foncier et propriété:

- (a) du site: Domanial (état) sous l'administration directe du Parc. Décret de création n° 91 - 005 du 14 janvier 1991.
- (b) des zones environnantes: Domanial, sans statut de protection, celui qui fait des aménagements peut devenir propriétaire après 5 ans

16. Mesures de conservation en vigueur: mis à part la désignation de la zone et les textes généraux qui s'appliquent à tout le territoire (code forestier, code de chasse) aucune mesure de conservation est en vigueur

17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées: un plan de gestion est en cours d'élaboration avec un appui de l'UICN.

- 1. le bassin du Diawling sera une zone de protection intégrale
- 2. le bassin de Bell sera accessible à l'exploitation traditionnelle contrôlée (cueillette, pêche, pâturage)
- 3. le bassin de Gambar sera une zone de protection intégrale

18. Modes actuels d'occupation des sols; principales activités humaines:

- (a) sur le site: zone inhabitée, traditionnellement zone de pêche, de cueillette (*Sporobolus robustus* pour l'artisanat et *Nymphaea lotus* pour la consommation) et de pâturage. Depuis que les inondations ont cessé, peu d'activités. Un peu de pêche et de cueillette de *Typha* dans le Gambar.
- (b) aux alentours: traditionnellement zone de pêche, de cueillette et de pâturage

19. Perturbations et menaces, y compris changements dans les modes d'occupation des sols, et principaux projets de développement:

- (a) sur le site: les ouvrages de mise en eau sont sous-dimensionnés, ce qui implique que le temps nécessaire au remplissage des bassins devient plus long avec risque de propagation de *Typha*. Fortes pressions des populations pour mettre le plus d'eau possible le plus longtemps possible (risque de propagation de *Typha*, maladies hydriques). Projet de route goudronnée internationale qui traversera le Parc. Fortes pressions d'éleveurs transhumants à la recherche de pâturages. Insuffisance de contrôle sur le terrain (surexploitation des ressources, braconnage).
- (b) aux alentours / dans le bassin versant: absence de statut juridique de la zone périphérique, développement de rizières en bordure du Parc avec risque d'évacuation des eaux polluées vers le Parc, risque de développement touristique non contrôlé, projet de barrage sur le Ntiallakht avec destruction de la zone estuarienne (palétuviers, zone nourricière de poissons et crevettes), développement de jardins en bordure de dune et projet de route goudronnée en bordure du Parc avec problèmes d'accès à l'eau pour la faune.

20. Valeurs hydrologiques et physiques: les ouvrages du Parc seront le seul moyen d'imiter les crues de fleuve et de restaurer les fonctions écologiques de l'ancienne plaine d'inondation et d'une partie de l'ancien estuaire. Les digues du Parc permettront d'atteindre des cotes qui peuvent contribuer à recharger les nappes phréatiques des massifs dunaires en périphérie du Parc. L'eau qui transite par le Parc contribuera aussi à estuariniser le Chott Boul, ancienne embouchure du fleuve au nord du Parc. Deux ouvrages sont actuellement en construction. Trois digues et trois ouvrages doivent encore être réalisés (financement par les Pays-Bas acquis).

21. Valeurs sociales et culturelles: la restauration des fonctions écologiques de la plaine d'inondation et de l'estuaire permettra une reprise des activités traditionnelles (pêche, cueillette, artisanat, maraîchage, pâturage, foresterie) des populations de la

zone périphérique. Dans le décret de création il est stipulé que le Parc a comme objet:

- la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles d'un échantillon de l'écosystème du bas-delta;
- le développement harmonieux et permanent des diverses activités des populations locales;
- la coordination des activités pastorales et piscicoles menées sur son territoire; et à ce titre, il est affranchi de tout autre droit d'usage.

22. Faune remarquable: pas de données quantitatives récentes

oiseaux: *Phoenicopterus ruber*, *Phoenicopterus minor*, *Pelecanus onocrotalus*, cormorans, cigognes, spatules, aigrettes, hérons, canards africains et européens, limicoles, *Ardeotis arabs*, *Balearica pavonina*

mammifères: phacochères, chacals, singe patas, les dernières gazelles ont disparu récemment

23. Flore remarquable:

(a) dans le Parc: peu de données, *Sporobolus robustus*, *Nymphaea lotus*

(b) zone périphérique: mangrove de *Avicennia africana* en zone périphérique (très menacée: manque d'eau saumâtre). Forêts de différentes espèces d'*Acacia* et autres arbres et arbustes sahéliens sur les dunes en périphérie du Parc très menacées par la désertification.

24. Recherche et équipements scientifiques: siège du Parc en construction, peu ou pas d'équipement scientifique, des projets de recherche (hydrologie, botanique, ichtyologie, ornithologie) sont en préparation dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.

25. Education et information: mis à part le mirador au bord du bassin du Diawling ni infrastructures, ni brochures, ni activités en ce domaine. Le Parc est en cours de développer des programmes.

26. Récréation et tourisme: Le Parc n'est pas encore officiellement ouvert au tourisme donc actuellement peu ou pas d'activité dans la zone. Il y a la possibilité de développer un écotourisme villageois.

27. Organisme de gestion: Direction du Parc National du Diawling (établissement public à caractère administratif), BP 3935, Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, Tel/Fax 00 222 256922.

28. Juridiction:

territoriale: Wilaya du Trarza, Moughataa de Keur Macène, Arrondissement de N'Diogo

fonctionnelle: Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, BP 366, Nouakchott, République Islamique de Mauritanie. Tel 00 222 251500 /00 222 257475.

29. Références bibliographiques:

Triplet, P. & Triplet, P. 1993. Contribution à la connaissance des zones humides de la partie Mauritanienne du delta du fleuve Sénégal. Bulletin d'information et de liaison du Groupe de Travail Oiseaux Migrateurs du Pléarctique Occidental, N° 11, p. 9-22.

30. Raisons de l'inscription:

1.b), 1.c), 2.a), 3.b)

31. Carte du site: